

E/2796/Rev.1  
E/CN.12/387/Rev.1



**NATIONS UNIES**

# **COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE**

## **RAPPORT SUR LA SIXIEME SESSION**

(29 août - 16 septembre 1955)

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS: VINGTIEME SESSION**

**SUPPLEMENT No 10A**

**NEW-YORK**

nements suivent dans leurs plans de développement économique,

*Recommande* aux gouvernements des pays latino-américains d'établir ou d'étendre, en tenant compte des études entreprises par l'Organisation internationale du Travail et par d'autres institutions spécialisées, les services nécessaires à l'obtention de statistiques et d'informations systématiques et récentes sur l'emploi dans leur pays respectif, que le secrétariat puisse faire figurer dans ses études périodiques sur la situation économique de l'Amérique latine.

#### PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Résolution 81 (VI) approuvée le 15 septembre 1955*  
(E/CN.12/390)

*La Commission économique pour l'Amérique latine,*  
*Considérant:*

a) Que les gouvernements latino-américains s'efforcent d'accélérer le rythme du développement des économies de la région,

b) Que les divers éléments du problème du développement — tels que la meilleure utilisation des facteurs de production, la suppression des goulots d'étranglement dans les secteurs de base, l'élévation du taux de l'épargne, l'emploi des capitaux étrangers, etc. — doivent être examinés ensemble et en fonction des objectifs généraux de la politique du développement,

c) Que les études d'ensemble sur les économies nationales, qui reposent sur l'emploi de méthodes de planification appropriées, constituent un point de départ pour l'élaboration de programmes intégrés de développement économique,

d) Qu'il est nécessaire de poursuivre l'étude des facteurs structurels qui conditionnent les possibilités de développement des économies latino-américaines et, en outre, d'analyser les moyens de coordonner et de rendre complémentaires le développement de celles-ci en tenant compte des facteurs structurels propres à des groupes de pays dans un cadre régional,

e) Que les moyens employés pour mettre un programme à exécution, tels que politique monétaire, fiscale, commerciale et des changes, formation de personnel spécialisé à tous les échelons, enquêtes scientifiques et technologiques et autres moyens complémentaires, doivent faire l'objet d'études approfondies et être coordonnées de façon efficace,

f) Que le budget public doit être employé effectivement en vue de l'exécution des programmes de développement économique et social,

g) Que la planification efficace du développement exige qu'on coordonne et, s'il y a lieu, qu'on adapte les uns aux autres les services administratifs existants, tant en ce qui concerne leurs attributions en matière d'élaboration de la politique à suivre et de mise au point des programmes, qu'en ce qui concerne les fonctions qui leur incombent et les moyens dont ils disposent pour faire exécuter les programmes, veiller à leur réalisation et les modifier s'il y a lieu,

h) Qu'il faut tenir compte de l'expérience acquise, dans la région et hors de la région, en ce qui concerne l'élaboration et l'application de programmes de développement,

*Décide:*

1. De prendre acte avec satisfaction des progrès accomplis grâce aux études que le secrétariat a présentées au sujet de la technique d'analyse et de planifi-

cation du développement économique et de l'application de cette technique aux économies du Brésil et de la Colombie (E/CN.12/363, 364 et 365) ;

2. De rappeler aux gouvernements les termes de la recommandation qui figure dans la résolution 48 (V) et qui concernent l'intérêt qu'ils ont à employer la technique de planification pour l'élaboration de leurs politiques de développement ;

3. De recommander au secrétariat :

a) De tenir compte dans ses études spéciales sur les différentes branches de l'activité économique, en particulier dans celles qui ont trait à la productivité industrielle et agricole, de l'intérêt qu'il y a à les réaliser en fonction de l'établissement de programmes généraux de développement ;

b) De poursuivre ses recherches principalement en ce qui concerne les moyens monétaires et fiscaux, le régime des changes et le système commercial nécessaires à l'exécution des programmes de développement ;

c) D'inclure, dans les recherches en question, les moyens techniques permettant une meilleure affectation des ressources budgétaires à l'exécution des programmes de développement ;

d) De continuer l'étude des facteurs structurels de l'économie des pays latino-américains et l'analyse des aspects connexes et complémentaires du développement économique, en tenant compte des facteurs structurels propres à des groupes de pays dans un cadre régional ;

e) D'entreprendre, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique, une étude sur la structure et le fonctionnement des organismes actuellement chargés en Amérique latine d'élaborer et d'appliquer les programmes de développement économique, sans omettre notamment les organismes publics et privés directement intéressés à l'exécution des programmes en question, et d'examiner les besoins et les méthodes de coordination entre les services de planification et les organismes précités, tout en tenant compte de l'expérience acquise à cet égard par les pays appartenant ou non à la région ;

f) De présenter un rapport sur les travaux recommandés dans les alinéas ci-dessus.

#### FACTEURS SOCIAUX QUI INFLUENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Résolution 82 (VI) approuvée le 15 septembre 1955*  
(E/CN.12/391)

*La Commission économique pour l'Amérique latine,*  
*Considérant:*

a) Que les gouvernements membres ont pour préoccupation essentielle d'améliorer la condition humaine ainsi que le niveau de vie et le bien-être des peuples du continent américain,

b) Que l'expérience montre qu'il existe des facteurs sociaux qui tendent à accélérer ou à ralentir le progrès économique et, inversement, des facteurs économiques qui tendent à ralentir ou à accélérer le progrès social, et que ces problèmes sont d'une importance fondamentale pour la détermination d'une politique intégrée et équilibrée de développement économique et social,

c) Qu'il existe une étroite interdépendance entre le progrès économique et le bien-être social d'une nation,

d) Que, malgré les travaux effectués par des organismes nationaux et internationaux, il subsiste encore, en Amérique latine, de nombreux phénomènes sociaux

dont les rapports avec le développement économique doivent être examinés car la situation sociale présente des aspects particuliers exigeant des études spéciales,

e) Que, par sa résolution 155 G (VII), le Conseil économique et social a reconnu que les problèmes économiques dont les commissions économiques régionales sont saisies peuvent présenter des aspects sociaux d'un grand intérêt,

*Prenant acte avec satisfaction:*

a) Du "Rapport préliminaire sur les conditions sociales du développement économique" (E/CN.12/374) présenté par le secrétariat,

b) De la déclaration par laquelle le secrétariat général a fait connaître, au cours de la présente session, son intention d'adjoindre au secrétariat de la Commission des spécialistes en matière sociale,

*Recommande:*

1. Aux gouvernements latino-américains qu'en étudiant et en mettant au point leurs plans de développement économique ou de politique sociale, ils tiennent compte de l'interdépendance qui existe entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux, et qu'ils encouragent les études qui ont pour objet d'analyser et de définir cette influence réciproque;

2. Au secrétariat, de poursuivre l'étude de ces questions, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées intéressées et le Conseil économique et social interaméricain; d'accorder au cours de cette étude une attention particulière aux aspects qui peuvent avoir une importance pratique; d'assurer des échanges de renseignements et, dans la mesure du possible, la coordination entre les organismes intéressés par ces problèmes.

#### MAIN-D'ŒUVRE

*Résolution 83 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/392)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,*

*Prenant acte avec satisfaction* du "Rapport préliminaire concernant l'étude sur la main-d'œuvre" (E/CN.12/375) présenté par le secrétariat;

*Considérant:*

a) Que la connaissance des problèmes démographiques et les analyses relatives à l'état présent de la main-d'œuvre ainsi qu'à ses perspectives d'évolution constituent, comme il ressort de nombreuses études dues au secrétariat, des facteurs essentiels pour l'étude de la situation économique et l'élaboration de programmes de développement,

b) Que les études de ce genre auront d'autant plus d'utilité qu'elles seront étroitement liées aux travaux concernant les problèmes du développement économique dans des zones ou des pays déterminés et, en particulier, aux analyses et prévisions faites en vue de la planification,

*Recommande* au secrétariat de poursuivre, en accord avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et avec la collaboration des institutions spécialisées qui s'intéressent à cette matière, les travaux entrepris au sujet de la main-d'œuvre dans l'Amérique latine, et, en particulier, de relier ces études aux analyses et prévisions du secrétariat sur le développement économique.

*Résolution 84 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/393)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,*

*Considérant* qu'en vertu de la résolution 9 (VI), le Comité pour la coopération économique en Amérique centrale a présenté un rapport concernant les travaux qu'il a effectués entre la deuxième réunion tenue à San-José (Costa-Rica), en octobre 1953, et la réunion extraordinaire tenue à San-Salvador (Salvador), en mai 1955, et contenant les résolutions adoptées au cours de cette dernière,

*Considérant* que le programme d'intégration progressive et graduelle des économies de l'Amérique centrale a bénéficié de l'appui constant du Programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, fourni conformément aux demandes présentées au Bureau de l'assistance technique par les Gouvernements du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua,

*Reconnaissant* que la réalisation de ce programme contribue à coordonner le développement économique de l'Amérique centrale, à élargir le marché de la région et à renforcer les bases nécessaires à l'accroissement du revenu et à l'élévation du niveau de vie,

*Prend acte avec satisfaction:*

1) Du rapport présenté par le Comité de coopération économique pour l'Amérique centrale (E/CN.12/366) et félicite le comité et les gouvernements qui en font partie de la manière pratique et constructive dont ils ont effectué leurs travaux, donnant ainsi la preuve que les efforts d'un groupe de gouvernements latino-américains et les moyens techniques du Secrétariat des Nations Unies ainsi que des autres institutions internationales qui prêtent leur collaboration, se sont heureusement conjugués et répondent de façon concrète aux aspirations des pays et aux buts des institutions internationales;

2) De l'appui donné aux travaux de ce comité dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, en particulier par l'Administration de l'assistance technique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que de la coopération des organismes dépendant de l'Organisation des Etats américains;

*Réaffirme* son désir de voir le Comité pour la coopération économique en Amérique centrale poursuivre ses travaux en vue de faciliter l'intégration économique de l'Amérique centrale;

*Recommande* au secrétariat de continuer jusqu'à leur terme les études et les travaux qu'exige la réalisation de ce programme.

#### ASSISTANCE TECHNIQUE

*Résolution 85 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/394)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,*

*Considérant:*

a) Que le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies s'est développé avec succès depuis cinq années et qu'il a donné des résultats appréciables dans les pays d'Amérique latine,